



PREFECTURE DE LA HAUTE-MARNE

CABINET DU PREFET

—
**Service de la sécurité
intérieure et de la
sécurité routière**
—

ARRETE N° 2912

**Portant liste des formateurs habilités à délivrer des formations aux propriétaires
ou aux détenteurs de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégories**

Le Préfet de la Haute-Marne,

Vu la loi n°2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux.

Vu le décret n°2009-376 du 1er avril 2009 relatif à l'agrément des personnes habilitées à dispenser la formation prévue à l'article L.211-13-1 du code rural et au contenu ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 relatif à l'agrément des personnes habilitées à dispenser la formation prévue à l'article L.211-13-1 du code rural et au contenu de la formation ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 fixant les conditions du déroulement de la formation requise pour l'obtention de l'attestation d'aptitude prévue à l'article L.211-13-1 du code rural ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1er septembre 2009 portant liste des formateurs habilités à délivrer des formations aux propriétaires ou aux détenteurs de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégories en Haute-Marne

Sur proposition du Directeur de Cabinet ;

ARRETE

ARTICLE 1 : l'arrêté préfectoral du 1er septembre 2009 portant liste des formateurs habilités à délivrer des formations aux propriétaires ou aux détenteurs de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégories en Haute-Marne est modifié comme suit :

Sont habilités à délivrer, en Haute-Marne, des formations aux propriétaires ou aux détenteurs de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégories (article L.211-13-1 du code rural) les personnes suivantes :

.../...

IDENTIFICATION	ADRESSE PROFESSIONNELLE	TELEPHONE	TITRES, DIPLOMES	LIEU DE DELIVRANCE DE LA FORMATION
DUPONTGAND Patrice	18 petite rue 52230 EPIZON	06.25.13.37.96.	Brevet de Moniteur de Club délivré par la Commission d'Utilisation Nationale (2001),	Salle des Fêtes SUZANNECOURT Hôtel de la Poste JOINVILLE
FLOC'H Gwenaël	Lieu-dit « Les Corvées » 52100 MOESLAINS	06.81.25.22.38. 03.25.05.98.39.	Certificat de capacité relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques (2002)	Salle des Fêtes de MOESLAINS
BESTAUTTE Claudine	15 rue de l'Huine 52800 LOUVIERES	03.25.03.25.32	Certificat de capacité destiné à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques	Salle des fêtes de 52800 LOUVIERES
SUPIOT Gwenaëlle	17 Grande Rue 51300 HEILTZ-LE- HUTIER	03.26.72.23.98	Certificat d'études pour les sapiteurs au comportement canin et accompagnement des Maîtres	«La Ballastière » route de Villiers-en- Lieu 52100 SAINT- DIZIER

Article 2: Monsieur le Directeur de Cabinet du Préfet de la Haute-Marne, Mesdames et Messieurs les Maires des Communes de la Haute-Marne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait à CHAUMONT, le 12 novembre 2003

Pour le Préfet et par délégation,
Secrétaire Général de la Préfecture,



Emmanuel GÉRAT